

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

SAINT ANDRE LES VERGERS (10)

VILLE DE SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 7 JUILLET à 19 H 00

Nombre de Conseillers Municipaux.....33
Nombre de Conseillers en exercice.....33
Nombre de Conseillers présents.....28

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Municipal est dûment convoqué le **MARDI 07 JUILLET à 19h00**, à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Mme LEDOUBLE Catherine, Maire. La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux le 1^{er} juillet 2026, affichée au tableau des affichages officiels le 1^{er} juillet 2026 et publiée dans la presse locale.

Étaient présents : Mme LEDOUBLE Catherine, Mme LEROY Marie-Pierre, M. PERRARD Didier, Mme BERLOT Catherine, M. MAITROT André, Maires-Adjoints, MM. BALLAND Alain, BRUNET Raymond, DRAGON Jean-Luc, DUMONT Jean-Michel, Mmes LANOUX Claudie, MONT-DESFONTAINES Nathalie, RICCARDI Véronique, MM. GOJJARD Pascal, RAHAMNIA Farid, NEFFLIER Pierre-Marie, Mme QUINTART Sylvie, M. WARNESSON Bruno, Mmes DEMIR Selda, JOSSO Gorete, MM. CHEHADE Hicham, GROSJEAN Sébastien, Mmes DENIS Angélique, PAGLIA Olympe, MM. VANARET Florian, LEFEVRE Vincent, BALLANFAT Florent, Mme GARET Sylvie et M. THURAT Benoît formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents représentés :

M. LIMA Emmanuel	mandataire	Mme LEDOUBLE Catherine
Mme EDESA Stéphanie	mandataire	M. PERRARD Didier
Mme KUROWSKI Myriam	mandataire	Mme LEROY Marie-Pierre
Mme OLLIER Graziella	mandataire	M. VANARET Florian

Était absente

Mme GALLERY Alice

Secrétaire de séance : Mme Olympe PAGLIA

XXXX

Séance du 7 juillet 2026

***Délibération du Conseil Municipal
de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
- N° 2026/064***

Section sportive rugby du collège de la Villeneuve : convention entre la ville de Saint-André-les-Vergers, le collège de La Villeneuve, l'association Rugby Champagne Saint-André et le Comité départemental de rugby de l'Aube.

Rapporteur : Mme Nathalie MONT-DESFONTAINES

Dans le cadre de la classe sportive rugby du collège de La Villeneuve, la ville met à disposition le stade d'Echenilly (terrains extérieurs et locaux), ainsi qu'une salle de repli, au complexe sportif Jean Bianchi.

Les séances auront lieu les mardis et jeudis, de 15 h 30 à 17 h et seront encadrées par un professeur d'EPS et des intervenants du Rugby Champagne Saint-André.

La convention présentée en annexe est valable pour l'année scolaire 2026 - 2027.

De plus, dans le cadre de ses interventions, la ville verse une subvention au Rugby Champagne Saint-André, basée sur la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2020, qui prévoit le versement d'une aide financière de 15 € de l'heure aux associations qui emploient un intervenant participant aux classes à horaires aménagés.

La Commission Jeunesse – Vie scolaire demande au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer la convention entre la ville de Saint-André-les-Vergers, le Collège de La Villeneuve et le Rugby Champagne Saint-André.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour) :

• ADOPTE le rapport présenté.

Pour Extrait conforme,

La secrétaire de séance
Mme Olympe PAGLIA



Catherine LEDOUBLE

- Signé par Catherine LEDOUBLE (COMMUNE DE SAINT ANDRE-LES-VERGERS),
la Maire
le 10/07/2026 à 08:46:00
- Ref:11376112-17175032-1-D